
Date de Convocation
11/12/2023
Date d’Affichage
13/12/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18
Présents 12
Votants 14

OBJET :

**Délibération de principe
autorisant le
recrutement d’agents
contractuels de
remplacement pour
l’année 2024**

L’an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Eric
LAUWAGIE, Pierre WAUQUIER, Jean-Michel HAVEZ, Olivier
TYTGAT, Emmanuelle AUMARD, Aurore PENNORS

Absents ayant donné procuration : Anne DAMIE, Rénald
DUREUX

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Valérie
DEVENDEVILLE, Emilie VANDERBAUWEDE, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Le Conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son
article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le
remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou
d’agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir
délibéré ;

DECIDE

- d’autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents
contractuels dans les conditions fixées par l’article L.332-13 du
code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents
contractuels momentanément indisponibles pour l’année 2024.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement
et de rémunération des candidats retenus selon la nature des
fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget
2024.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 19 décembre 2023

Le Maire,
Michel DUPONT



Secrétaire de séance :
Aurore PENNORS

